

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FICHE D'INSCRIPTION

Etablissement

 Inscription Réinscription

 Personne morale responsable de la collecte des données¹ :

Coordonnées du délégué à la protection des données :

Domaines : (Biffer le(s) domaine(s) non suivi(s))

Informations de l'élève :

Musique

Danse

Nom : Prénom(s) :

 Date de naissance : Numéro de registre national² : Genre : F/M/X.....

 Adresse : rue..... n°..... bte.....
 CP..... Localité.....

Tél : GSM : E-mail :

Informations de la personne responsable : (A compléter si élève mineur)

Nom : Prénom :

Parent/ Tuteur / Autre :

Adresse (si différente de l'élève) :

Tél : GSM : E-mail :

(Ré)Inscription au(x) cours : (Encadré à compléter par l'établissement)

Implantation	Domaine	Cours	Filière	Année	Période(s)	Professeur

Etudes artistiques déjà suivies/en cours : (A compléter ou barrer si sans objet)

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement de l'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) :

Etablissement	Domaine	Cours	Filière	Année

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française (CF).

Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : (Encadré à compléter par l'établissement)

 Situation de l'élève : - de 12 ans Entre 12 et 18 ans + de 18 ans
 (né après le 31/12/09) (né entre le 15/10/03 et le 31/12/09) (né avant le 15/10/03)

Situation générant une exemption ou une exonération (voir verso) N° :

 Montant à payer : 0 € 76 € 190 € PAF 25€

 Document à fournir (*): Carte d'identité + A B C D E F G H I J

Location d'un instrument de musique: non /oui (.....)

 A LIRE TRES ATTENTIVEMENT VERSO⁴

 Date d'inscription..... Signature de l'élève ou de la personne responsable³
¹ Soit, l'asbl ... / l'Administration communale ou la Ville de ..., représentée par ...

² En vertu du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (articles 8 à 11)

³ Si l'élève est mineur.

(*) A : Attestation de l'école fréquentée

B : Attestation de l'ONEM, organisme de paiement (CAPAC-syndicats) (H4)

C : Composition de ménage

D : Attestation du CPAS

E : Attestation du SPF Sécurité Sociale, de l'AViQ, du Service PHARE ou du VAPH

F : Attestation officielle (H5) émanant établis. ESAHR

G : Attestation de l'établiss. second. organisant l'option H : Attestation du FOREM, ACTIRIS, VDAB ou ADG

I : Attestation du Service fédéral des Pensions

J : Preuve inscription pour les 2 enfants + âgés

Droit d'inscription/ Réduction /Exemption

	Situation de l'élève	Document à fournir	A payer	
	Moins de 12 ans (né après le 31/12/2009)	Copie de la carte d'identité	0 €	
	Plus de 12 ans (né entre le 15/10/2003 et le 31/12/2009)	Copie de la carte d'identité	76 €	
	Plus de 18 ans (né avant le 15/10/2003)	Copie de la carte d'identité	190 €	

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	A fournir
1.	Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	76 €	A
2.	Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental	Attestation de l'école primaire fréquentée	0 €	A
3.	Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4	0 €	B
4.	A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant <u>le statut de chef</u> de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4 uniquement + composition de ménage	0 €	B + C
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration	Attestation du CPAS	0 €	D
6.	Bénéficiaire du revenu d'intégration <u>et leurs enfants qui font partie du même ménage</u>	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €	D + C
7.	Bénéficiaire du statut de handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E
8.	Bénéficiaire du statut de handicapé <u>et leurs enfants qui font partie du même ménage</u>	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut de handicapé du bénéficiaire telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage ! Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E + C
9.	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (Annexe H3) Attestations d'ACTIRIS (A15 et A23) Attestation	0 €	H
10.	Pensionné sous statut GRAPA	VDAB ou de l'ADG Attestation du Service fédéral des pensions	0 €	I
11.	3ème enfant et les enfants suivants d'une même famille inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	Preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0 €	J + C
12.	S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0 €	F
13.	Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0 €	A
14.	Inscrit dans l'enseignement Second. artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 uniquement)	0 €	G
15.	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseign. prof. du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6 uniquement)	0 €	G

4 Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès du service de protection des données du Ministère de la Communauté française, situé Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (protectiondesdonnees@cfwb.be)

Je certifie avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur de l'ABH et j'en accepte l'application. (Le ROI est disponible par mail sur demande, consultable au secrétariat et sur le site)

Ces images pourront être diffusées hors de l'école par tout procédé technique, sur quelque support que ce soit (site de l'Académie, journal de l'Académie, ...)

Le PAF de 25 € représente les frais administratifs de l'ABH inhérents entre autres à la communication durant l'année scolaire, l'assurance de l'élève, le droit d'utiliser des photocopies à l'ABH (SEMU-REPROBEL), l'entretien des locaux, l'aménagement immobilier, etc ...

-Aucun remboursement n'est prévu en cas de désistement de l'élève, sauf si changement d'horaire après inscription ou suppression du cours par l'ABH. L'inscription est validée une fois le PAF et le minerval acquittés et les documents demandés fournis.

-L'élève (ou son responsable) s'engage à être présent à chaque cours, à prévenir le professeur et/ou le secrétariat en cas d'absence exceptionnelle fil à fournir un justificatif valable au cours qui suit cette absence.